

Décision

Générale

colonial

Décision n° 524 annulant celle du 20 mars 1940 portant annulation du contrat d'engagement de M. Mahmoud Haïd.

n° 524

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1940

Numéro JO
n° 523 du 30/06/1940

VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** le décret du 1er septembre 1939 fixant la situation du personnel en temps de guerre et les textes subséquents qui l'ont modifié, en particulier le décret du 23 décembre 1939
- Vu** à l'arrêté n° 523 du 18 juin 1940, rapportant celui du 18 mars 1940. nommant M. Mahmoud Haïd, à titre provisoire, inspecteur stagiaire du cadre local de la police de sûreté à la Côte française des Somalis
- Vu** la décision n° 272 du 20 mars 1940 annulant le contrat d'engagement de M. Mahmoud Haïd à compter du 18 mars 1940, date de sa nomination dans le cadre local de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est rapportée, à compter de sa date, la décision n° 272 du 20 mars 1940 susvisée. Art. 2. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Hubert DESCHAMPS.